

ACCORD DU 28 JUILLET 2003 RELATIF AU FINANCEMENT DE L'OPIIEC

Préambule

Les Fédérations patronales SYNTEC et CICF d'une part, les organisations de salariés signataires d'autre part, ont la volonté de doter la branche d'un outil d'observation des métiers et des compétences, dont l'évolution doit contribuer à l'anticipation des besoins en matière de formation et au développement de la qualification et de l'emploi pour les métiers de l'ingénierie, de l'informatique, des études et du conseil dans le cadre du dialogue social de la branche.

L'objectif spécifique du projet est de produire des propositions, à destination de la CPNE de la branche statuant en matière de formation, pour orienter et développer la formation continue en premier lieu, la formation initiale en second lieu, afin de faciliter le recrutement, d'accompagner les parcours de progression et d'aider les réorientations des salariés de la branche de l'ingénierie, de l'informatique, des études et du conseil.

Les bénéficiaires du projet sont l'ensemble des salariés de la branche. Certaines populations font l'objet d'une attention particulière. Il s'agit notamment de publics déclarés prioritaires par les partenaires sociaux.

L'objectif de l'égalité des chances homme/femme est poursuivi de manière transversale dans les travaux en matière de formation, de qualification et d'emploi. Les personnels qui assurent une fonction d'accompagnement par la formation ou le tutorat au sein de leur entreprise sont également visés.

Sont aussi bénéficiaires, les partenaires sociaux de la branche. Ils participent à la construction d'un langage commun sur les métiers et les emplois propre à la branche. Ils disposent d'une réflexion pour promouvoir une action pour la formation, la qualification et l'emploi au bénéfice des salariés et des entreprises. Les productions du projet présentent un intérêt pour les autres partenaires du projet, notamment, le FAFIEC, OPCA de branche, les autres organisations professionnelles et les observatoires des métiers connexes de la branche.

C'est ainsi qu'une demande de concours a été déposée par la CPNE et l'OPIIEC au titre de la programmation du Fonds Social Européen 2000-2006 – objectif 3 ; cette demande a reçu un agrément de principe de la DGEFP le 13 novembre 2002, confirmé par la Commission Nationale de la DGEFP - objectif 3 le 15 avril 2003. La convention relative à l'attribution du Fonds a été adressée à l'OPIIEC le 25 juin 2003, pour la période de 18 mois du 1 juillet 2003 au 31 décembre 2004.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the document. There are three distinct signatures: one on the left, one in the middle that appears to be 'AR', and one on the right.

Cet accord est cependant conditionné par l'engagement des partenaires sociaux à assurer le fonctionnement de l'observatoire après l'investissement auquel participe l'Etat par l'intermédiaire de la subvention européenne.

Cet engagement des partenaires sociaux se concrétise par le vote dans les mêmes termes d'une décision conjointe de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi, de l'OPIIEC en tant qu'instrument de réflexion au service de la CPNE, et du Fafiec, en tant qu'outil d'exécution de la politique de formation de la branche.

Le présent accord reprend les dispositions :

- du protocole du 26 mars 2003,
- de la décision de la CPNE du 20 mars,
- et de la délibération du Conseil d'Administration du FAFIEC du 26 mars 2003.

Article 1

Réunis au sein de la Commission Paritaire de la Convention Collective Nationale (CPCCN), les Fédérations patronales SYNTEC et CICF d'une part, les organisations de salariés CFDT, CGC, CFTC et CGT d'autre part, approuvent la décision de la CPNE réunie le 20 mars 2003 de mandater le Conseil d'Administration de l'OPIIEC pour assurer en son nom et pour son compte la mission de pilotage du projet DSIIEC et de ses prolongements, l'OPIIEC agissant donc en qualité de maître d'oeuvre.

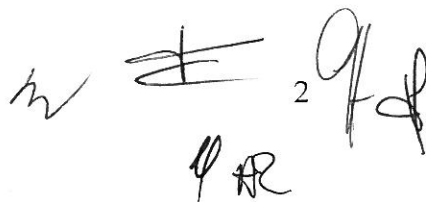
L'OPIIEC rendra compte une fois par trimestre à la CPNE de l'état d'avancement de sa mission, la CPNE conservant le rôle de maître d'ouvrage.

Soucieux de la pérennisation de l'OPIIEC et de l'aboutissement du projet DSIIEC, les partenaires sociaux décident également de donner au FAFIEC, OPCA de la branche, les moyens nécessaires pour que les dépenses du projet soient prises en charge progressivement, particulièrement à partir de la deuxième phase du projet, en 2004, comme source de financement alternative à l'intervention ponctuelle du FSE, conformément à la demande exprimée par la DGEFP dans son courrier du 13 novembre 2002.

Ainsi, le FAFIEC est chargé d'assurer la gestion financière du projet, de recevoir les fonds du FSE, d'enregistrer les dépenses et de tenir la comptabilité des opérations afin d'en justifier l'utilisation auprès de la DGEFP ou de toute administration.

Il est entendu que le Conseil d'Administration du Fafiec agit dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles.

Le FAFIEC rendra compte trimestriellement à la CPNE et à l'OPIIEC pour ce qui les concerne.

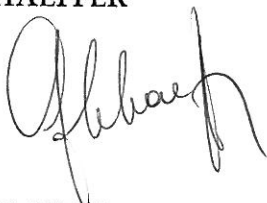
Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are three distinct signatures: a stylized 'm' or 'w' on the left, a signature in the middle, and a signature on the right that includes the number '2'. Below these, there are initials 'P' and 'AR'.

Article 2

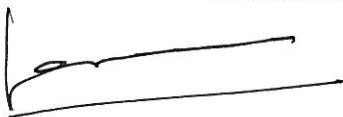
Cet accord n'entraînant pas d'obligation particulière pour les entreprises de la branche, la prise d'une mesure d'extension n'est pas nécessaire. Il sera cependant procédé aux formalités de dépôt auprès du Ministère des Affaires sociales dans les conditions habituelles.

Fait à Paris, le 28 juillet 2003

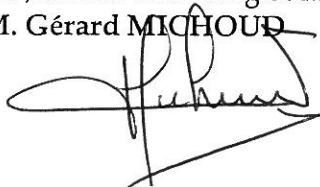
Pour la FEDERATION SYNTEC
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
M. Guy SCHAEFFER



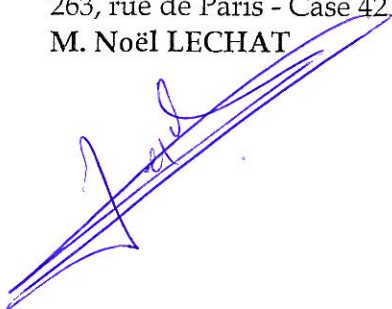
La CFE/CGC/FIECI
35, rue du Fbg Poissonnière - 75009 PARIS
M. Jean-Claude CARASCO



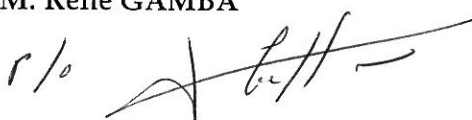
La CFTC/CSFV
197, rue du Faubourg St Martin- 75010 Paris
M. Gérard MICHOU



La CGT
263, rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX
M. Noël LECHAT



Pour la Fédération CICF
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
M. René GAMBA



La CFDT (Fédération des Services)
14, rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex
M. Gilles DESBORDES

